



GROEP HERINNERING - GROUPE MÉMOIRE  
VZW ASBL



## 75 ans après l'ouverture du procès de Nuremberg pour les principaux crimes de guerre, nous demandons Arrêter le paiement des pensions de la SS aux collaborateurs belges

Depuis des décennies, il est scandaleux que la République fédérale d'Allemagne verse des pensions pour service militaire dans les forces armées allemandes aux collaborateurs militaires du régime nazi, aux volontaires des unités SS, aux volontaires des unités de la Wehrmacht, qui ont été pour la plupart déployés sur le front de l'Est et dans les Balkans. Même si le nombre de retraités diminue pour des raisons biologiques, il reste un scandale politique qu'aucun gouvernement allemand n'ait jusqu'à présent remis en question la pension des collaborateurs.

On était conscient de l'explosivité politique de ces paiements. Par exemple, chaque gouvernement allemand s'est caché jusqu'à ce jour derrière des arguments juridiques formels pour éviter de devoir fournir des informations aux pays voisins.

75 ans après la libération, nous ne pouvons plus et ne voulons plus accepter cette tactique dilatoire.

### **Nous vous le rappelons :**

Il y a 75 ans, le Tribunal principal des crimes de guerre de Nuremberg condamnait non seulement les auteurs responsables, mais aussi les organisations fascistes en tant qu'organisations criminelles. Cela comprenait la SS avec toutes ses subdivisions - et donc aussi la Waffen-SS.

Néanmoins, les membres des associations SS et leurs collaborateurs ont reçu des pensions pour le service militaire. Les criminels de guerre condamnés ont même été crédités de peines de prison en tant qu'années de service pour l'Allemagne, ce qui a permis d'augmenter leur pension. Selon nos informations, de tels calculs ont également été appliqués à des collaborateurs condamnés en Belgique. Depuis que les collaborateurs militaires ont eu la chance de prendre la nationalité allemande par Hitler en 1941, le gouvernement allemand se déclare incompetent pour transmettre des informations sur ses „compatriotes“ à une „puissance étrangère“ - en l'occurrence la Belgique.

Déjà le 14 mars 2019, la Chambre des députés belge a adopté à une large majorité une résolution selon laquelle „la perception de pensions pour collaboration avec l'un des régimes les plus meurtriers de l'histoire est contraire au travail de mémoire et au projet de paix de l'unification européenne et porte préjudice aux bonnes relations bilatérales entre la Belgique et la République fédérale d'Allemagne. Les députés ont demandé au gouvernement belge de „demander au gouvernement allemand de cesser de verser des pensions aux collaborateurs belges“. Ils ont également abordé la différence considérable entre l'indemnisation des victimes du régime nazi et les prestations versées aux collaborateurs belges. Le Parlement belge a suggéré qu'une commission scientifique soit mise en place avec le gouvernement fédéral et le Land de Rhénanie du Nord-Westphalie pour enquêter sur la période d'occupation et de collaboration. Cette résolution était basée sur l'engagement de longue date du „Groep Herinnering – Group Mémoire“ (GH-GM).

Aujourd'hui, le „Groep Herinnering - Group Mémoire“ (GH-GM) de Belgique, ainsi que la Vereinigung der Verfolgten des Naziregimes - Bund der Antifaschisten (VVN-BdA) d'Allemagne et la Fédération Internationale des Résistants (FIR) - Association des Antifascistes, l'organisation faîtière des associations de vétérans et des organisations antifascistes en Europe, demandent que les demandes des parlementaires belges soient enfin satisfaites et que le paiement des pensions des SS soit arrêté. Ces demandes sont d'actualité, comme le montre d'une proposition de résolution du parti Die Linke au Bundestag allemand. Elle contient les mêmes demandes que la résolution belge. Nous saluons également les nouvelles initiatives parlementaires de la Chambre des députés belge visant à mettre en œuvre la résolution adoptée en 2019.